# COMMUNE DE SAHUNE PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Délibération / aide exceptionnelle communale au titre de la classe verte « piscine »
- Délibération / classement voirie
- Délibération / révision cotes concessions cimetière
- Délibération / reversement charge de personnel du budget eau et assainissement sur le budget principal
- Plan France Ruralités : programme Villages d'Avenir
- Collecte nationale de la Banque Alimentaire organisée par le CCAS de Nyons
- Dossier contentieux
- Cérémonie du 11 novembre
- Bulletin communal
- Point sur les avancements des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice: 10

Présents: 9

<u>Etaient présents</u>: Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Sandrine PRUD'HOMME, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Philippe ROBIN, Jennifer MOURRE

**Absente: Christine DUMOTIER** 

Secrétaire de séance : Jennifer MOURRE

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 35 et demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte trois nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

### 0 – Approbation du compte rendu du 2 octobre 2023 :

Le compte rendu du 2 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1 - Délibération / aide exceptionnelle communale au titre de la classe verte « piscine »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les trois classes du RPI Sahune/Curnier souhaitent partir en classe verte du 30 avril au 3 mai 2024 au centre La Jacine pour une classe « piscine ».

« L'aisance aquatique » pour les classes maternelles et le « savoir nager » pour les classes primaires sont une compétence obligatoire à l'école.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'accès à la piscine de Nyons est très difficile, c'est pourquoi les enseignantes du RPI Sahune/Curnier ont décidé d'organiser cette classe verte.

Les coûts étant très élevés et malgré la bonne volonté de l'association des parents, les actions menées dans les classes, les aides du Sivos, le budget du RPI ne permettra pas une telle dépense.

Par conséquent, le RPI sollicite une aide exceptionnelle, au prorata du nombre d'enfants résidants sur la commune et à raison de 70 € par élève.

Entendu ces explications, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de verser une aide aux 17 élèves de Sahune, soit un total de 1.190 €

Décision adoptée à l'unanimité.

# 2 - Délibération / classement d'un chemin rural en voie d'intérêt communautaire

Après vérification, ce chemin est déjà classé « voie d'intérêt communautaire ». La délibération concernant le chemin rural de Reillane n'est donc pas à prendre.

# 3 – Délibération / révision cotes concessions cimetière

Afin d'harmoniser l'implantation des concessions dans le cimetière, Monsieur le Maire propose de revoir les cotes des emplacements en rappelant les tarifs adoptés par délibération du 6 février 2015, à savoir :

Concession double (4 places)	2,40m * 2.75m (6,60 m <sup>2</sup> )	900€
Concession simple (2 places)		400€
Case columbarium		400€

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que toute nouvelle concession de terrain dans le cimetière communal est accordée pour une durée de trente ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la révision des cotes et la durée des concessions de terrain dans le cimetière communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

# 4 – Délibération / reversement de la charge de personnel du budget eau et assainissement sur le budget principal

Monsieur le Maire explique, qu'à la demande du Trésorier, il convient de procéder à un reversement du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal pour la ventilation du temps passé par le personnel.

- Agent technique : reversement d'un tiers du salaire mensuel brut
- Agent administratif: reversement d'un tiers du salaire mensuel brut

Monsieur le Maire demande aux Conseillers leur autorisation pour transférer le reversement de la somme de **onze mille trois cent vingt-cinq euros** du budget "Eau et Assainissement" au budget "Principal" pour participation à hauteur de 1/3 des salaires et charges du personnel de l'année 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal d'un tiers du salaire mensuel brut de l'agent technique et d'un tiers du salaire mensuel brut de l'agent administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5 – Plan France Ruralités : programme Villages d'Avenir

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, le 15 juin 2023, la Première Ministre a annoncé le lancement du plan France Ruralités, qui succède à l'Agenda rural lancé en 2019.

Ce nouveau plan a pour objectif de répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux.

Ce programme se décline en quatre axes : un programme d'ingénierie dénommé « Villages d'Avenir », un plan interministériel d'action dénommé « France ruralités solutions », une dotation de valorisation des aménités rurales et une réforme des zones de revitalisation rurale.

Le programme « France Ruralités » vise à appuyer l'ingénierie des collectivités rurales par le biais d'un nouveau programme baptisé « Villages d'Avenir » qui finance un chef de projet dont la mission sera d'accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial.

Pour bénéficier de ce programme, les communes doivent être considérées comme rurales au sens de l'Insee (moins de 3500 habitants).

Monsieur le Maire explique aux conseillers la possible candidature de la commune a ce dispositif auprès des services de la Préfecture de la Drôme.

Ainsi, les communes retenues au titre de ce programme, après une phase de diagnostic initial prévu d'ici la fin de l'année, bénéficieront à partir de janvier 2024 et pour une durée de 1 à 2 ans de l'accompagnement du chef de projet appuyant l'ingénierie communale.

Monsieur le Maire indique qu'un formulaire de candidature conjointe de Sahune et Rémuzat a été adressé à la Préfecture mentionnant, pour la commune de Sahune, les projets de modernisation de l'éclairage public, l'aménagement d'un espace public en bord d'Eygues, la reprise des réflexions sur l'amélioration de l'accessibilité au camping les Ramières en lien avec la préservation d'une circulation douce existante (Au fil de l'Eygues) et la requalification de la ZA d'entrée de village. Concernant le développement de l'offre de logements, les projets de création de deux quartiers d'habitats durables ont également accompagné les projets ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les communes de Sahune et Rémuzat ont approuvé la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et se sont engagées dans la mise en œuvre des ambitions et orientations qui la composent d'ici 2030.

Dans le cadre de la candidature des communes de Sahune et Rémuzat au programme « villages d'avenir », les projets d'études menés par les deux communes relatifs au logement, à la mobilité et au développement des énergies renouvelables, pourront faire l'objet de financements européens portés par le Parc (GAL LEADER).

Cette candidature a été envoyée à la Sous-Préfecture de Nyons et la Préfecture de Valence.

# 6 - Collecte nationale de la Banque Alimentaire organisée par le CCAS de Nyons

Monsieur le Maire expose aux conseillers les besoins du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Nyons pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire des 24 et 25 novembre prochains.

Cette collecte permettra d'approvisionner le Panier Solidaire auquel certains habitants de la commune peuvent accéder notamment grâce à la convention de partenariat signée entre la commune de Sahune et le CCAS de Nyons.

Cette convention mentionne certains engagements de la commune, dont sa participation à cette collecte annuelle.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le CCAS va collecter des denrées alimentaires dans les 5 grands magasins de Nyons tels que Biocoop, Carrefour contact, Intermarché, Lidl et Super U les vendredi 24 novembre et samedi 25 novembre, toute la journée.

Monsieur Le Maire transmet aux conseillers une liste à compléter de personnes prêtes à s'investir dans cette prochaine collecte, sur des créneaux de 2 heures.

De plus, Monsieur le Maire indique qu'il est également prévu dans la convention de partenariat que les dons peuvent être sollicités auprès de l'épicerie de la commune.

Afin de venir en aide aux plus démunis de la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers leur participation à la collecte de denrées alimentaires.

#### 7 – Dossier contentieux

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers un dossier déjà évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2023 concernant une dette d'un administré sur un contentieux depuis plusieurs années. Celui-ci a sollicité une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

### 8 – Cérémonie du 11 novembre

Le départ de la cérémonie est fixé à 10h 15 devant la Mairie de Sahune.

#### 9 - Bulletin communal

Une première ébauche est proposée par Jennifer Mourre.

Tout complément d'information est à fournir dans les meilleurs délais pour la distribution du bulletin communal fin d'année.

#### 10 - Point sur les avancements des travaux en cours

 Logement communal: les avancements des travaux de rénovation permettent de prévoir la location de ce logement début 2024.

#### 11 - Compte rendu diverses réunions

- Atelier territorial construction du plan d'actions du PCAET: à la suite de la présentation de la stratégie du Plan Climat-Air-Energie Territorial en Conseil communautaire du 12/09/2023, la commune de Sahune a participé à un atelier de construction du plan d'actions du PCAET des Baronnies en Drôme provençale.

Le PCAET est un outil de planification stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder la problématique air-énergie-climat sur le territoire.

Le PCAET a pour but de mettre en place des solutions pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter.

Il se co-construit avec les élus, les partenaires.

Le plan d'actions du PCAET est une obligation réglementaire avec des objectifs à respecter.

Il est évalué et révisé tous les 6 ans.

Plusieurs points ont été évoqués lors de cet atelier tels que les économies d'énergies (éclairages en Led, isolations des bâtiments communaux), ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi, le PCAET permettra aux collectivités d'anticiper les impacts du changement climatique et pourra adapter le territoire à ce problème.

- Conseil des écoles du RPI Sahune/Curnier : Plusieurs projets sont programmés pour 2024 :
  - . une classe verte « piscine » du 30 avril au 3 mai 2024,
  - . diverses interventions de conteurs.

#### 12 - Questions diverses

- Lotissement Reillane: afin d'optimiser la vente des terrains du futur lotissement « Reillane », le lotisseur Habitat Dauphinois implantera prochainement deux panneaux publicitaires aux entrées du village.
- Eclairage public: le SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), chargé de l'étude de la rénovation du village en éclairage Led, a chiffré le projet définitif des travaux d'éclairage public du village.
  - Le montant du projet de rénovation du village s'élève à 53.000 € HT,
  - L'aide financière du SDED (subvention de 40 %) sera déduite de la dépense Hors Taxes au moment du calcul de la cotisation d'investissement correspondante aux travaux réellement effectués.
  - Le Parc Naturel Régional des baronnies en Drôme provençale sollicitera d'autres financeurs dans le cadre de la rénovation énergétique.
- Révision travaux voirie 2024 : les travaux d'entretien sur divers chemins feront l'objet d'une rencontre avec les responsables de la CCBDP pour évaluer les travaux sur chemins communaux et ruraux de la commune.
- Rénovation réseau d'eau potable quartier la Buse et Saint Jean: l'avant-projet est en cours d'étude par le maître d'ouvrage Cabinet Merlin, porteur du projet.
   Le début des travaux sont prévus courant 2024.
- Ouvrages réseau d'eau potable: Le cabinet d'étude Cogite, mandaté par la Communauté des Communes, visitera le 20 novembre prochain l'ensemble des réseaux en eau potable de la commune ainsi que ses ouvrages, pour un état des lieux.